



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques des finances**

Rapport du Fonds monétaire international sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et de ses sous-structures

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique, pour discussion, le rapport du Fonds monétaire international sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et de ses sous-structures. Dans le rapport, il est proposé de transférer les activités de l'Équipe spéciale qui ont trait aux questions théoriques et méthodologiques en matière de statistiques de la dette extérieure au Comité des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI), et ses activités relatives aux statistiques de la dette publique au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques du FMI.

Cette proposition vise à rationaliser le mécanisme actuel (composé de l'Équipe spéciale et de ses trois sous-structures) : les questions méthodologiques seront traitées par les trois organes susmentionnés, tandis que les questions de gestion des données seront traitées par un réseau spécialisé qu'il est proposé de créer, le Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette. Ce nouveau groupe, qui mènera ses travaux par voie électronique, notamment par visioconférence, se consacrera exclusivement aux questions de gestion des données et de renforcement des capacités. Il est prévu qu'il soit doté d'une présidence tournante et qu'il produise tous les deux ans un rapport à l'intention du Comité des statistiques de la balance des paiements, du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques. Enfin, il est proposé de suspendre les travaux de l'Équipe spéciale jusqu'à ce que la structure simplifiée et la migration du programme de travail se soient avérées efficaces. La Commission est invitée à donner son avis et à formuler des recommandations sur le projet de

* E/CN.3/2019/1.



simplification de la structure et de migration du programme de travail relatif aux statistiques des finances.

Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 17 du présent rapport.

Rapport du Fonds monétaire international sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et de ses sous-structures

I. Informations générales et justification

1. L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances a pour mandat :

a) D'arrêter des normes méthodologiques pour les statistiques de la dette extérieure et de la dette publique;

b) De promouvoir la disponibilité des données relatives aux valeurs financières, notamment dans les domaines de la dette extérieure et de la dette publique ;

c) D'encourager la mise en œuvre de pratiques statistiques acceptées au niveau international afin d'améliorer la qualité des données ;

d) De favoriser la collaboration interinstitutions en matière de renforcement des capacités statistiques.

2. Dans la foulée des crises financières du milieu des années 90, le mandat de l'Équipe spéciale a été élargi en 1998 de manière à inclure la coordination des travaux visant à améliorer la rigueur méthodologique, la transparence, la ponctualité et la disponibilité des données sur la dette extérieure et les réserves internationales. L'Équipe spéciale se réunit une fois l'an, à Washington ou en Europe, au siège de l'une de ses organisations membres. Elle fait rapport tous les trois ans à la Commission de statistique, et une fois l'an au Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI.

3. Actuellement, l'Équipe spéciale est composée des membres suivants : la Banque des règlements internationaux, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque centrale européenne, Eurostat, le FMI, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le secrétariat du Club de Paris, la CNUCED et la Banque mondiale. La présidence est assurée par le Département des statistiques du FMI.

4. Créée en 1992, l'Équipe spéciale est chargée, sous les auspices de la Commission, de faire le point sur les activités des organisations internationales s'occupant de statistiques financières et de formuler des recommandations visant à rationaliser leurs travaux, notamment pour éviter le double emploi. Aujourd'hui, après plus de deux décennies, il a été jugé opportun de se pencher sur la pertinence du rôle et de la mission de l'Équipe spéciale, compte tenu de ce qui suit :

a) Certains volets des travaux de l'Équipe spéciale ont été menés à bien, par exemple la publication de la dernière version du guide des statistiques de la dette extérieure à l'intention des statisticiens et des utilisateurs (*External Debt Statistics Guide for Compilers and Users*) et du guide des statistiques de la dette publique à l'intention des statisticiens et des utilisateurs (*Public Sector Debt Statistics Guide for Compilers and Users*), ainsi que la création de bases de données trimestrielles sur ces deux sujets (Quarterly External Debt Statistics Database; Quarterly Public Sector Debt Statistics Database) ;

b) D'autres comités mondiaux, tels que le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, le Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, sont en place et peuvent jouer un rôle de premier plan dans les deux domaines qui relèvent de la responsabilité de l'Équipe spéciale (c'est-à-dire la dette extérieure et la dette publique). Il est donc

nécessaire de rationaliser, de créer des synergies et de garantir une coopération internationale efficace et productive.

c) Font également partie de l'Équipe spéciale trois sous-structures, soit le Groupe de travail sur les statistiques de la dette extérieure, le Groupe de travail sur les statistiques de la dette publique et le Groupe pour la participation des pays (sous-groupe du Groupe de travail sur les statistiques de la dette publique) ;

d) La composition des quatre organes est pratiquement la même.

e) La longue durée de vie de l'Équipe spéciale et l'ajout de ses trois sous-structures ont soulevé des questions quant à sa structure et à son efficacité, notamment la question de savoir si elle constituait une équipe spéciale, un organe de contrôle ou un groupe d'experts chargé d'une série de tâches précises ;

f) Malgré les résultats qu'elle a accumulés par le passé, l'Équipe spéciale a fini par susciter les remises en question suivantes :

i) Au cours des dernières années, le volume des travaux méthodologiques de l'Équipe spéciale a plafonné ;

ii) Les membres de l'Équipe spéciale sont essentiellement les mêmes que ceux de ses trois groupes de travail ;

iii) La structure de l'Équipe spéciale est considérée comme surchargée au sommet ;

g) Compte tenu de ces remises en question, il convient de procéder à une rationalisation de la structure d'ensemble et de mettre en place une structure simplifiée et consolidée, adaptée aux deux grandes catégories de données.

II. Questions à examiner

5. Avant d'amorcer la dissolution de l'Équipe spéciale, il importe de se pencher sur les activités ci-après qui devront être prises en charge par toute nouvelle structure :

a) L'élaboration de méthodes, normes et orientations en matière de statistiques de la dette publique et de la dette extérieure, qui soient conformes aux normes régissant respectivement les statistiques relatives aux systèmes de comptabilité nationale, à la balance des paiements et aux finances publiques, pour garantir que ces produits demeurent utiles aux décideurs et aux autres utilisateurs ;

b) Le suivi des activités de renforcement des capacités dans les pays qui manquent de moyens pour produire des statistiques de la dette, en veillant à ce que les organismes internationaux qui en sont chargés les poursuivent;

c) Le suivi des rôles et responsabilités en matière de collecte et de compilation des indicateurs mondiaux utiles que sont les statistiques de la dette, le but étant qu'ils soient gérés de manière à réduire au minimum la charge que ces tâches représentent pour les compilateurs de statistiques au niveau national.

6. Les activités dans ces trois domaines doivent se conformer aux pratiques exemplaires relatives à l'élaboration de normes et des produits statistiques mondiaux. En outre, la nouvelle structure devrait promouvoir l'idée que tout produit doit avoir une application pratique pour le pays concerné.

III. Perspectives

7. Les questions méthodologiques, qui relevaient jusqu'ici de l'Équipe spéciale, pourraient être traitées par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, le Comité des statistiques de la balance des paiements et le Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques. Cependant, le mandat actuel de ces trois organes ne couvre pas les questions liées à la gestion des données et au renforcement des capacités, qui sont actuellement traitées par l'Équipe spéciale.

8. Il est donc proposé de créer une nouvelle instance, le Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette, qui serait chargé des questions de gestion des données et qui assumerait les responsabilités non méthodologiques de l'Équipe spéciale ainsi que les travaux en matière de gestion des données de ses trois sous-structures¹. Le Groupe de travail serait principalement chargé de se pencher et de statuer sur les questions de gestion des données et de renforcement des capacités.

9. Conformément aux procédures établies, l'Équipe spéciale fait rapport à la Commission. Cette pratique devrait être maintenue à travers les rapports bisannuels que le nouveau groupe de travail présentera au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et aux autres intervenants compétents, en particulier le Comité des statistiques de la balance des paiements et le Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques. Le Président de l'Équipe spéciale en a informé les trois organes, qui ont réagi favorablement. Il a par conséquent été décidé, que le projet de nouvelle structure soit soumis à la Commission (voir annexe).

10. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, le Comité des statistiques de la balance des paiements et le Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques seraient les comités de haut niveau qui formuleraient des avis en matière de normes méthodologiques et des orientations relatives aux statistiques de la dette, à la demande du nouveau groupe de travail.

11. Si le nouveau groupe de travail le juge opportun, toute recommandation ou suggestion concernant les questions de méthodologie relatives aux statistiques de la dette extérieure sera adressée au Comité des statistiques de la balance des paiements, ou, s'agissant de statistiques de la dette publique, au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ou au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques.

12. Le projet présente un double avantage : il remédie au fait que plusieurs instances de composition semblable traitent des questions similaires et il garantit la dévolution des questions de fond qui étaient jusqu'ici traitées par l'Équipe spéciale. La création d'un groupe de travail de ce type, en remplacement de la forme complexe actuelle de l'Équipe spéciale et de ses sous-structures, est considérée comme le meilleur moyen de garantir qu'un groupe international sera prêt à aborder les questions liées à la dette au fur et à mesure qu'elles surgiront. De même, la structure proposée serait mieux adaptée à la collaboration requise avec d'autres intervenants de la communauté mondiale des statistiques financières.

13. Il est proposé que le nouveau groupe de travail organise des visioconférences deux fois par an. Des réunions en personne ne sont pas prévues, mais pourraient être organisées sur une base ponctuelle, si cela était jugé nécessaire. En ce qui concerne la structure de gouvernance, il est proposé que le nouvel organe soit doté d'une

¹ Pour l'instant, le FMI propose de suspendre les activités de l'Équipe spéciale, afin de permettre, dans l'intervalle, la mise en place de la nouvelle structure ; l'Équipe spéciale pourrait ensuite être officiellement dissoute. Les membres de l'ancienne Équipe spéciale devraient faire partie du nouveau groupe.

présidence tournante, de sorte que chaque membre présiderait à tour de rôle pour une période de deux ans et que la présidence passerait ainsi d'une organisation à l'autre à la fin de cette période. Le secrétariat du groupe serait tournant et serait également assuré par l'organisation présidente.

IV. Autres questions à examiner

14. Il est également proposé de suspendre les travaux de l'Équipe spéciale jusqu'à ce que la simplification de la structure et la migration du programme de travail se soient avérées efficaces.

15. Toute question qui concernait la base de données existantes sur les statistiques de la dette et qui relevait de l'Équipe spéciale (par exemple, la plateforme commune consacrée à la dette extérieure) fera partie du programme de travail du nouveau groupe.

16. Le groupe de travail qu'il est proposé de créer devra conserver une approche axée sur la collaboration, permettant à différents organismes de s'entraider en matière d'activités de formation sur les statistiques de la dette.

V. Questions soumises pour examen

17. La Commission est invitée à donner son avis et à formuler des recommandations sur le projet de simplification de la structure et de migration du programme de travail sur les statistiques financières.

Annexe

Nouvelle structure proposée pour le programme de travail sur les statistiques financières

